

Trame de lettre d'intention du projet "RéPPOP Nouvelle Aquitaine".

1. Objet et finalité du projet d'expérimentation / Enjeu de l'expérimentation

Décrire l'enjeu et le contenu du projet d'expérimentation en répondant aux questions suivantes :

- Décrire le projet d'expérimentation.
- Quels sont les objectifs du projet d'expérimentation ? (décrire le caractère innovant du projet d'expérimentation, les objectifs stratégiques/opérationnels). Les objectifs doivent être définis le plus précisément et explicitement possible pour pouvoir servir à l'évaluation (voir [cadre méthodologique d'évaluation](#)).
- Quelle est la population ciblée par le projet d'expérimentation ? (typologie, volumétrie et si toute la population, mentionner : toute la population).

Le présent projet intitulé "RéPPOP Nouvelle-Aquitaine" a pour finalité de proposer un parcours de soin de l'obésité pédiatrique harmonisé sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine et adapté aux spécificités des 3 ex-régions (Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin) afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des jeunes patients en surpoids ou obèses sur l'ensemble du territoire. Ce parcours de soin harmonisé permettra de donner accès aux enfants de Poitou-Charentes et du Limousin à une prise en charge multidisciplinaire et coordonnée s'appuyant sur un réseau de professionnels formés spécifiquement à cette prise en charge, comme c'est actuellement le cas en Aquitaine avec le RéPPOP Aquitaine. Le parcours de soin du RéPPOP Nouvelle-Aquitaine sera dédié aux enfants de 0 à 18 ans, localisés en Nouvelle-Aquitaine, en situation de surpoids ou d'obésité pédiatrique et leur famille.

Le **caractère innovant de se projet** repose sur :

- * La collaboration et la coordination des professionnels de tous les secteurs du médical, paramédical (diététiciens, psychologues, enseignant en activité physique adaptée, kinés, infirmiers...), médico-social, de la prévention, et d'éducation (...) permettant ainsi d'assurer un réel continuum de prévention et de prise en charge de proximité des enfants et adolescents en surpoids ou obèses et de leur famille.
- * L'émergence d'une organisation dans les secteurs sanitaire et médico-social concourant à l'amélioration de la prise en charge et du parcours des jeunes patients en surpoids ou obèses, à l'efficacité du système de santé et à l'accès aux soins.
- * La prise en charge dérogatoire des accompagnements diététiques, psychologiques et d'activité physique adaptée.
- * La formation des professionnels à cette prise en charge.
- * Une offre spécifique en activité physique adaptée.
- * Une coordination s'appuyant sur une équipe dédiée et sur un dossier informatisé commun partagé déjà opérationnel.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du RéPPOP Nouvelle-Aquitaine reposeront donc sur des actions de :

- Prévention tertiaire : Prise en charge précoce de l'obésité pédiatrique pour éviter les complications :
 - Structurer et coordonner la filière de prise en charge dans chaque territoire de santé en lien avec les CSO, CHU et CH disponibles sur chaque territoire
 - Proposer une prise en charge ambulatoire :
 - de proximité autour de l'enfant en surpoids ou obèse et de sa famille,
 - multidisciplinaire, réunissant avec des objectifs précis de soins et d'éducation les multiples compétences professionnelles des acteurs de santé de la ville et de l'hôpital,
 - concertée, pour une meilleure communication entre les professionnels grâce à un dossier médical informatisé partagé
 - Harmoniser les pratiques professionnelles concernant la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant en proposant une formation sur ce sujet aux différents professionnels acteurs de santé
- Prévention secondaire : dépister précocement pour éviter la maladie chronique

- Contribuer à l'amélioration du dépistage précoce du surpoids et de l'obésité de l'enfant en lien, notamment avec la santé scolaire (Education nationale) et les services de PMI
- Prévention primaire :
 - Mettre en place des actions de prévention auprès de différents publics sur le thème de l'obésité et du surpoids en lien avec les priorités régionales et les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé existants sur le territoire (santé scolaire, CLS des communes, IREPS, mutualité française, ...)

Le parcours de soin envisagé pour la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant dans le cadre du RéPPOP Nouvelle-Aquitaine :

- s'inscrit dans les recommandations de la HAS de septembre 2011 ainsi que dans le Plan Obésité 2010-2013 avec la mise en place des centres spécialisés,

- s'appuie sur la structuration du parcours de soin existant en ex-Aquitaine entre le CSO pédiatrique du CHU de Bordeaux et le RéPPOP Aquitaine, réseau de santé reconnu et soutenu par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et dont l'efficacité de la prise en charge a été valorisée par une publication dans une revue scientifique internationale a comité de lecture (*Carriere C, Cabaussel C, et al. Multidisciplinary care management of pediatric obesity and factors associated with better outcomes. Acta Paediatr. 2016 Nov.;105(11):536-542.*)

- fait suite à une réflexion initiée depuis mai 2016 entre le RéPPOP Aquitaine, le volet pédiatrique du CSO du CHU de Bordeaux, et les acteurs des CSO, CH, professionnels de santé médicaux et paramédicaux libéraux et institutionnels de Poitou-Charentes et du Limousin, autour de la conception d'un projet d'accompagnement à la structuration d'un parcours de soin fluide pour l'obésité de l'enfant en Nouvelle Aquitaine à laquelle l'ARS Nouvelle-Aquitaine a apporté son soutien.

Le parcours de soin RéPPOP Nouvelle-Aquitaine prévoit donc, pour les territoires de l'ex Poitou-Charentes et du Limousin, la mise en place et la coordination d'une prise en charge multidisciplinaire (médical, diététique, psychologique, activité physique adaptée, ETP, séjour en SSR...) sur la durée (2 ans), basée sur les recommandations et les niveaux de recours décrits par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Sur la base du parcours RéPPOP Aquitaine pour le territoire de l'ex-Aquitaine est proposé que:

- la prise en charge des recours de niveau 3 (obésité complexe) reposera sur les Centres Spécialisé Obésité (CSO) et les centres hospitaliers de chaque territoire

- la prise en charge des recours de niveaux 1 et 2 (surpoids, obésité simple) sera essentiellement ambulatoire et multidisciplinaire et s'appuiera sur les professionnels libéraux (médecins, diététicien(ne)s, psychologues, enseignants APA) qui participeront à une formation préalable. Cette prise en charge sera également coordonnée grâce au dossier informatisé partagé déjà existant en Aquitaine (globule), et à une antenne de coordination locale en lien avec les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) de chacun des territoires.

Pour permettre une équité face aux soins et notamment des populations les plus précaires qui sont les plus vulnérables face au surpoids, cette prise en charge multidisciplinaire ambulatoire nécessite le financement de **prestations dérogatoires** justifiant l'intégration de ce projet dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale.

Basé sur le mode de fonctionnement du REPPPOP Aquitaine, les prestations dérogatoires permettront le financement de :

- 14 consultations psychologiques sur les 2 ans de suivi. (40 euros par consultation soit un forfait maximum de 560 euros sur 2 ans pour les consultations psychologiques).

- 7 consultations diététiques sur les 2 ans de suivi (40 euros par consultation soit un forfait maximum de 280 euros sur 2 ans pour les consultations diététiques).

- 6 consultations en activité physique adaptée sur les 2 ans de suivi (40 euros par consultation soit un forfait maximum de 240 euros sur 2 ans).

- 1 atelier d'activité physique adaptée hebdomadaire par département sur l'ensemble du territoire (coût moyen d'un atelier 3460€).

- un forfait de coordination médicale :

* Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, les médecins traitants de ces enfants pourront utiliser la tarification de la nomenclature de l'Assurance maladie « consultation suivi de l'obésité (CSO) » de 46€ 2 fois par an.

* Pour les enfants de moins de 3 ans et de plus de 12 ans, et pour les enfants qui seront pris en charge par un autre médecin que leur médecin traitant, un forfait de prestation dérogatoire pour les médecins est nécessaire de manière à prendre en compte le temps de consultation (45 à 60 min) et l'utilisation du dossier informatisé partagé (globule). Sur le modèle du RéPPOP Aquitaine, les prestations dérogatoires seront versées sous forme de forfait annuel à hauteur de 50€/patient pour les 2 consultations d'inclusion/évaluation et de 50€/patient/an pour la coordination annuelle du parcours de soin lorsque les consultations de suivi seront réalisées (soit 150 euros au maximum par patient pour les 2 ans de suivi).

Dans le territoire de l'ex-Aquitaine, fin 2018, 1890 professionnels libéraux, hospitaliers et institutionnels faisaient partie du Réseau RéPPOP Aquitaine, dont 891 médecins, 262 diététicien(ne)s, 263 psychologues et 30 enseignants APA. Pour les territoires des ex-région Poitou-Charentes et Limousin, la coopération entre les acteurs libéraux et les centres hospitaliers a déjà été initiée dans le cadre de ce projet et sera complétée. En effet, depuis 2016, dans le cadre de la réflexion initiée sur la structuration et l'harmonisation de la prise en charge en Nouvelle aquitaine :

- des formations sur le dépistage et la prise en charge de l'obésité pédiatrique ont été organisées en Poitou-Charentes et Limousin, par le RéPPOP Aquitaine en lien avec le CSO de Poitou-Charentes et Limousin, les CH/CHU des départements et ont permis la formation de 195 professionnels de santé.

- En limousin, depuis novembre 2017, Dr Angélique Voisin, pédiatre formée à l'obésité pédiatrique (DIU et DESC de nutrition), a renforcé les équipes existantes du CHU de Limoges et du CH de Guéret, et a permis l'ouverture d'une consultation pédiatrique spécifique.

- Pour le Poitou-Charentes, une véritable dynamique coordonnée par le Dr Clotilde Carlier (pédiatre au CH de Niort) a été formalisée par la mise en place d'un comité de pilotage « Parcours obésité enfant Poitou-Charentes » impliquant les pédiatres du CHU de Poitiers, des CH du territoire, des professionnels libéraux et des professionnels de santé des 2 SSR (les Terrasses et Saint Trojan).

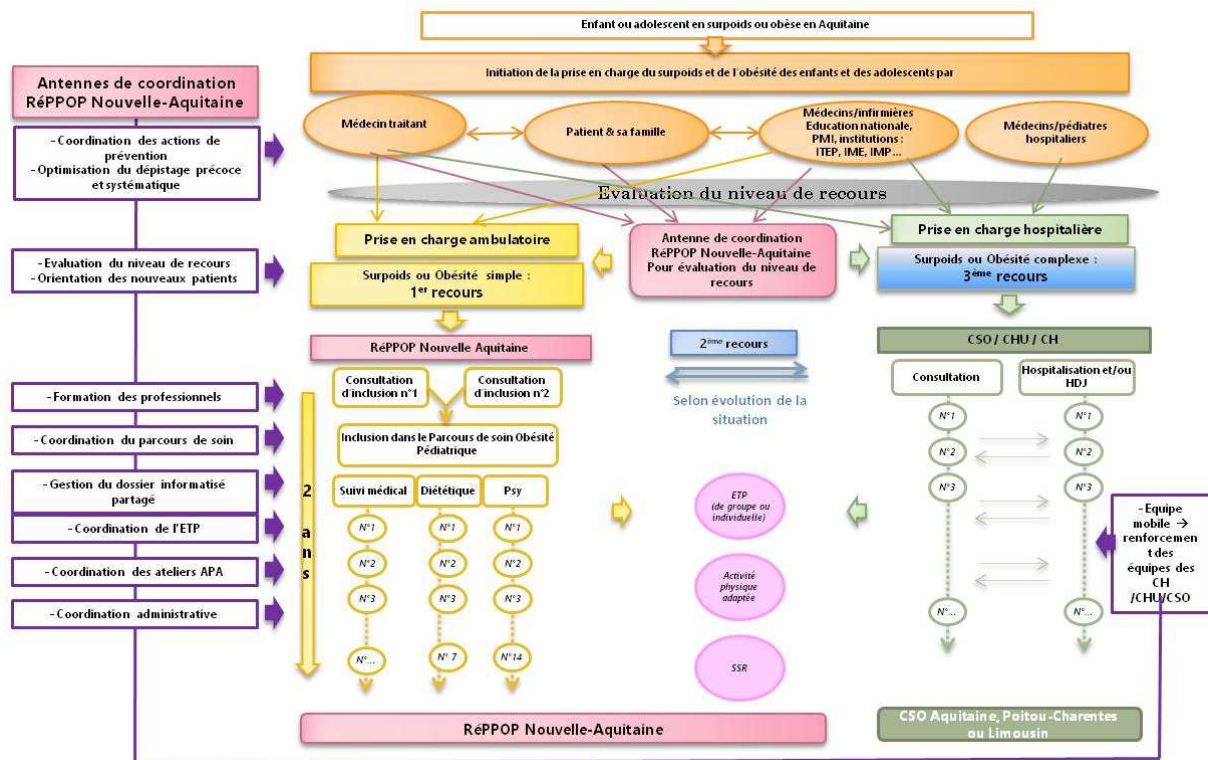
Dans les territoires les plus dépourvus en professionnels libéraux, tel que dans le département de la Creuse (Limousin) et les territoires les plus ruraux et excentrés des principales communes/préfectures (notamment pour les départements des Deux-Sèvres, Vienne pour le Poitou-Charentes et de Corrèze pour le Limousin), une attention particulière sera mise sur le maintien et/ou le développement des consultations spécialisées au sein des CHU/CH. Cela pourra passer par un renforcement des équipes hospitalières existantes (recrutement interne au CH/CHU) et/ou par la création **d'équipes mobiles pluridisciplinaires** dédiées à l'obésité pédiatrique qui pourra venir en appui des équipes hospitalières.

Compte tenu de la configuration de la Nouvelle Aquitaine (région la plus vaste de France), de sa répartition en termes de démographie, ainsi que de l'existence de 3 CHU et de 4 CSO sur le territoire, il apparaît nécessaire que des **antennes de coordination RéPPOP Nouvelle-Aquitaine** soient créées sur les territoires (Poitou-Charentes, Limousin) comme cela est le cas pour le RéPPOP sur le territoire de l'Aquitaine. Ces antennes de coordination permettront d'assurer le lien entre tous les professionnels et de répondre au mieux aux besoins et aux spécificités de chaque territoire. Elles seront également des plateformes téléphoniques d'orientation et de coordination pour les contacts directs des familles et des professionnels, de manière à orienter au mieux les enfants en surpoids ou obèses dans le parcours de soin et leur proposer le niveau de recours le plus adapté à leur situation.

La mise en place d'une antenne de coordination sur le territoire du Poitou-Charentes et sur le territoire du Limousin (la cellule de coordination du RéPPOP Aquitaine garderait ses missions actuelles sur l'ex-région Aquitaine) permettra d'assurer la coordination du RéPPOP Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, 3 antennes du RéPPOP Nouvelle-Aquitaine seraient existantes sur les 3 territoires correspondant aux 3 ex-régions. Dans cette configuration, les 3 antennes assureraient l'aspect "opérationnel" de la coordination du parcours de soin sur leur territoire et le RéPPOP Aquitaine serait en charge de la gestion administrative de l'ensemble des 3 antennes. Ces antennes de coordination, auront un rôle

prépondérant dans la mise en place des partenariats locaux avec les différentes structures, associations des mondes du sport, du social, de l'éducation et du médico-social en s'appuyant localement sur **les plateformes Territoriales d'Appui (PTA)** de chacun de ces territoires en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination et d'organisation pour la prise en charge des situations complexes. Les PTA apporteront un appui opérationnel et logistique au projet. La liste des PTA existantes en Nouvelle-Aquitaine et les coordonnées des personnes référentes ont déjà été fournis aux partenaires du projet par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Les missions des 3 antennes de coordination du RéPPOP Nouvelle-Aquitaine, faisant l'objet de cette demande ainsi que le parcours de soin envisagé sont résumés dans le schéma ci-dessous :



Pour permettre l'interdisciplinarité et une interaction efficace entre les différents professionnels ainsi qu'une bonne circulation des informations, le dossier médical informatisé partagé (logiciel PAACO-Globule) développé par ESEA (anciennement Télésanté Aquitaine) et déjà utilisé par le RéPPOP Aquitaine de manière très opérationnelle, sera ouvert aux ex-région Poitou-Charentes et Limousin.

Récapitulatif des principaux points justifiant l'intégration de ce projet dans l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale:

* **Projet Innovant** de collaboration et de **coordination des professionnels** plurisectoriels (médical, paramédical, médico-social, prévention, éducation,...) permettant l'émergence d'une **organisation dans les secteurs sanitaire et médico-social** concourant à **l'amélioration de la prise en charge** et du parcours des jeunes patients en surpoids ou obèses, à **l'efficacité du système de santé** et à **l'accès aux soins**

* Nécessité de **dérogations de financement de droit commun** pour : prestations dérogatoires pour les consultations psychologiques, diététiques, le forfait de coordination médicale, et les consultations de soutien à la mise en place d'un projet en activité physique.

* Nécessité de **création d'antennes de coordination du parcours de soin** RéPPOP Nouvelle-Aquitaine, avec une compétence de mobilité sur le territoire : équipe mobile pluridisciplinaire dans les secteurs dépourvus de professionnels.

Malgré des objectifs et une finalité communs (parcours de soin harmonisé/prise en charge pluridisciplinaire du surpoids et de l'obésité pédiatrique en Nouvelle Aquitaine), des besoins différents ont émergé selon les territoires des ex-régions Poitou-Charentes et Limousin du fait des spécificités et des ressources/relais plus ou moins importants et disponibles selon les départements. **Ces spécificités sont détaillées dans les documents annexes.**

2. En adéquation avec les objectifs fixés ci-dessus, quels sont les impacts attendus à court et moyen terme du projet d'expérimentation ?

Plusieurs réponses possibles

- En termes d'amélioration du service rendu pour les usagers ?
- En termes d'organisation et de pratiques professionnelles pour les professionnels et les établissements ou services ?
- En termes d'efficience pour les dépenses de santé ?

Les impacts attendus de la mise en place du parcours de soin RÉPPOP Nouvelle Aquitaine sont :

- **Bénéfice santé des jeunes patients en surpoids et obèses de Nouvelle-Aquitaine**, grâce à :
 - la mise en place d'une prise en charge pluridisciplinaire, leur donnant accès à des professionnels de santé dont le tarif des consultations n'est pas remboursé par la sécurité sociale (diététicien, psychologue, APA) conduisant à la diminution de leur corpulence en fin de prise charge,
 - la mise en place plus précoce d'une prise en charge par l'amélioration du dépistage
 - la réduction du risque de complications, et en particulier de la souffrance psychologique,
 - la réduction du risque de persistance de l'obésité à l'âge adulte.
- **Amélioration de l'organisation des soins et des pratiques professionnelles pour la prévention et la prise en charge du surpoids et de l'obésité pédiatriques en Nouvelle-Aquitaine**, grâce :
 - au soutien des professionnels de santé dans la prise en charge des jeunes patients en surpoids,
 - à l'optimisation de la coordination du parcours de santé ainsi que de la pertinence et la qualité de la prise en charge sanitaire, sociale ou médico-sociale,
 - au développement d'un mode d'exercice coordonné en participant à la structuration des soins,
 - à une meilleure connaissance de la pathologie et harmonisation des discours et les pratiques des professionnels de santé, du médico-social et de la prévention,
 - à la collaboration et le travail en réseau entre les professionnels de santé (médical, paramédical), du médico-social, de l'éducation et de la prévention d'un même territoire permettant un continuum entre la prévention, le dépistage et la prise en charge,
 - à une prise en charge, des approches et moyens thérapeutiques modulés en fonction de la gravité de la situation de chaque enfant ou adolescent,
 - à une meilleure compréhension des professionnels des besoins et difficultés de certaines familles permettant ainsi un ajustement de leur posture éducative et de la stratégie thérapeutique qu'ils peuvent proposer au patient.
- **Diminution des inégalités de santé entre les territoires**, en
 - favorisant la présence de professionnels (équipe mobile) de santé dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins,
 - facilitant la prise en charge des jeunes patients localisés dans les territoires les plus isolés ou dépourvus de professionnels de santé,
 - harmonisant l'offre de soins entre les 3 ex-régions incluses en Nouvelle-Aquitaine.
 - améliorant le dépistage précoce du surpoids et de l'obésité
- **Diminution des dépenses de santé liées aux conséquences du surpoids et de l'obésité pédiatriques à court, moyen et long termes**, grâce à :
 - la stabilisation voire la diminution de la prévalence du surpoids et de l'obésité pédiatrique via les actions de prévention et de promotion de la santé menées.
 - la réduction du risque de complications et de persistance de l'obésité à l'âge adulte.

- **Création d'une cellule d'accompagnement (plateforme téléphonique) des familles et des professionnels grâce à :**
 - une communication des rôles et missions du RéPPOP Nouvelle-Aquitaine

3. Durée de l'expérimentation envisagée (maximum 5 ans)

- Quelle est la durée envisagée du projet d'expérimentation proposé ?
- Quel est le planning prévisionnel des grandes phases de mise en œuvre du projet d'expérimentation ?

L'expérimentation est prévue sur une durée de 5 ans. Des financements régionaux seront discutés avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine au cours de ces 5 ans pour que des subventions pérennes permettent la continuité du projet.

La 1ère année sera consacrée essentiellement à la formation des professionnels de santé et à la mise en place des partenariats. Par la suite, la mise en œuvre du projet consistera à la gestion du parcours de soin des patients et la mise en place des actions de prévention.

4. Champ d'application territorial proposé :

a- Éléments de diagnostic

- Contexte et constats ayant conduit à la proposition de projet d'expérimentation.
- Quels sont les atouts du territoire sur lequel sera mise en œuvre l'expérimentation ?
- Quelles sont les spécificités éventuelles du territoire ?
- Quels sont les dysfonctionnements ou ruptures de parcours éventuels observés ?

Depuis mai 2016, un état des lieux de la situation dans chacun des territoires de la Nouvelle Aquitaine (en particulier dans les territoires correspondant aux anciennes régions de Poitou-Charentes et du Limousin), concernant la prévention et la prise en charge de l'obésité pédiatrique a été réalisé afin de lister les ressources et moyens existants et de préciser les besoins des patients et des professionnels de ces territoires en lien avec les CSO déjà existants.

Le travail d'état des lieux et d'analyse des besoins a été réalisé de manière optimisée par les Drs Clotilde Carlier (pour la partie Poitou-Charentes) et Angélique Voisin (pour la partie Limousin) avec le soutien financier de l'ARS NA.

Les principales conclusions de ce travail d'état des lieux sont les suivantes :

- **La structuration du parcours de soin des enfants et adolescents en surpoids et obèses n'est pas harmonisée sur l'ensemble du territoire de Nouvelle Aquitaine :**
 - * Un réseau RéPPOP est existant uniquement dans l'ex-région Aquitaine,
- **En Aquitaine, la prise en charge de l'obésité de l'enfant repose sur le volet pédiatrique du centre spécialisé obésité (CSO) de l'hôpital des enfants du CHU de Bordeaux et sur le Réseau de prévention et de prise en charge (PEC) de l'obésité en pédiatrie (RéPPOP) Aquitaine.**
 - * Les situations d'obésités complexes sont accueillies à l'hôpital des enfants du CHU de Bordeaux, dans le cadre du CSO pédiatrique du CHU de Bordeaux.
 - * Pour les situations moins complexes, le RéPPOP Aquitaine vient en soutien des professionnels de santé libéraux en permettant de proposer un parcours de soin multidisciplinaire de proximité, basée sur un suivi médical régulier par un médecin libéral membre du RéPPOP qui peut être accompagné d'autres professionnels de santé (diététicien(ne)s, psychologues, enseignants en activité physique adaptée) dont le coût des consultations est pris en charge par le RéPPOP. L'équipe de coordination du RéPPOP assure la formation des professionnels, coordonne l'offre en éducation thérapeutique et en activité physique adaptée et assure le lien entre tous ces professionnels, en s'appuyant sur un dossier informatisé partagé spécifique.
- **En Poitou-Charentes et en Limousin, la prise en charge de l'obésité pédiatrique est actuellement essentiellement hospitalière et donc :**
 - * spécialisée et coûteuse,
 - * Insuffisante impliquant des retards de prise en charge et des difficultés de suivis conduisant à une chronicisation (par exemple 6 mois entre 2 rendez-vous à Limoges, impliquant une diminution de l'observance),
 - * Ne prend pas ou peu en compte les différents déterminants de santé,

* Pas ou peu de recours actuellement en dehors de l'hôpital ou alors insuffisamment connus pour adresser les patients par les médecins libéraux.

• **Malgré des différences selon les départements des 2 ex-régions, des ressources et des professionnels motivés pour s'impliquer dans la structuration et l'amélioration de la prise en charge sont présents en Poitou-Charentes et en Limousin :**

- * des ressources existantes au niveau hospitalier, SSR, libéral malgré des différences selon les départements
- * Des médecins traitants et paramédicaux globalement intéressés par une amélioration de la prise en charge,
- * Une organisation de la médecine scolaire,
- * La mobilisation des professionnels (hospitaliers, institutionnels et libéraux) puisque 195 ont déjà participé à une formation spécifique au surpoids et à l'obésité pédiatrique
- * des besoins différents selon les territoires liés aux spécificités et aux ressources/relais plus ou moins importants et disponibles selon les départements. Ces spécificités sont détaillées dans les documents annexes.

b- Champ d'application territorial

	OUI/NON	Préciser le champ d'application territorial Et observations éventuelles
Local		
Régional	OUI	Le parcours de soin du RéPPOP Aquitaine sera ouvert à tous les enfants et adolescents en surpoids ou obèses de Nouvelle-Aquitaine. Tous les professionnels de santé, de l'éducation et de la prévention pourront adhérer aux réseaux
Interrégional		
National		

5. Présentation du porteur du projet d'expérimentation et des partenaires de l'expérimentation (ou groupe d'acteurs)

- Compléter le tableau ci-dessous pour :
 - o Présenter le porteur du projet d'expérimentation.
 - o Préciser l'implication d'autres acteurs dans le projet d'expérimentation et la nature du partenariat ou de la participation au projet d'expérimentation (prestation humaine ? financière ?...). *Il est souhaitable que les partenaires soient également signataires de la lettre d'intention.*
 - o Préciser les modalités d'organisation et de pilotage (gouvernance) du projet d'expérimentation.

	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Nature du partenariat ou de la participation au projet d'expérimentation (moyen humain, logistique, financier, autres à préciser,...) Préciser les coopérations existantes
Porteur : RéPPOP Aquitaine	Association loi 1901 Réseau de santé, 87 avenue du parc de Lescure, 33000 Bordeaux	Dr Hélène Thibault helene.thibault@orange.fr 05 56 96 00 82	

Partenaire(s) du projet d'expérimentation :	<i>Préciser pour chaque partenaire de l'expérimentation</i>		<i>Préciser pour chaque partenaire de l'expérimentation</i>
CSO du CHU de Bordeaux	Centre spécialisé Obésité (ministère de la santé) Place Amélie Raba Léon, 33000 Bordeaux		Convention de partenariat signée avec le RéPPOP Aquitaine depuis 2015. Mise à disposition de temps de travail de médecin, diététicien et puéricultrice pour : - La structuration et l'harmonisation du parcours de soin au niveau régional - la prise en charge des situations d'obésité complexes
CSO du CHU de Limoges	Centre spécialisé Obésité (ministère de la santé) 2 Avenue Martin Luther King, 87000 Limoges		Partenariat initié depuis 2016 dans la cadre de la réflexion sur la structuration du parcours de soin en Nouvelle-Aquitaine Mise à disposition de temps de travail de médecin, diététicien et puéricultrice pour : - La structuration et l'harmonisation du parcours de soin au niveau régional - la prise en charge des situations d'obésité complexes
CSO du CHU de Poitiers	Centre spécialisé Obésité (ministère de la santé) 2 Rue de la Milétrie, 86021 Poitiers		Partenariat initié depuis 2016 dans la cadre de la réflexion sur la structuration du parcours de soin en Nouvelle-Aquitaine Mise à disposition de temps de travail de médecin, diététicien et puéricultrice pour : - La structuration et l'harmonisation du parcours de soin au niveau régional - la prise en charge des situations d'obésité complexes
CH de Niort	40 Avenue Charles de Gaulle, 79000 Niort		Partenariat initié depuis 2016 avec le pédiatre (Dr Carlier) dans la cadre de la réflexion sur la structuration du parcours de soin en Nouvelle-Aquitaine Mise à disposition de temps de travail de médecin pour : - La structuration et l'harmonisation du parcours de soin au niveau régional - la prise en charge des situations d'obésité complexes

A noter que les ressources existantes à chacun des territoires (CH, SSR, professionnels de santé libéraux, médico-social et de la prévention,...) et détaillées dans les documents annexes n'ont pas été

considérées comme partenaire de cette demande de financement mais seront des acteurs indispensables du parcours de soin RéPPOP Nouvelle Aquitaine.

Enfin, les PTA existantes en Nouvelle-Aquitaine seront sollicitées pour un appui opérationnel et logistique au projet.

6. Catégories d'expérimentations

- A quelle(s) catégorie(s) d'expérimentations répond le projet ?

Il est possible de combiner les catégories.

Modalités de financement innovant (Art. R. 162-50-1 –I-1°)	Cocher
a) Financement forfaitaire total ou partiel pour des activités financées à l'acte ou à l'activité	
b) Financement par épisodes, séquences ou parcours de soins	X
c) Financement modulé par la qualité, la sécurité ou l'efficacité des soins, mesurées à l'échelle individuelle ou populationnelle par des indicateurs issus des bases de données médico-administratives, de données cliniques ou de données rapportées par les patients ou les participants au projet d'expérimentation d'expérimentations	
d) Financement collectif et rémunération de l'exercice coordonné	

Modalités d'organisation innovante (Art. R. 162-50-1 –I-2°)	Cocher
a) Structuration pluri professionnelle des soins ambulatoires ou à domicile et promotion des coopérations interprofessionnelles et de partages de compétences	X
b) Organisation favorisant l'articulation ou l'intégration des soins ambulatoires, des soins hospitaliers et des prises en charge dans le secteur médico-social	X
c) Utilisation d'outils ou de services numériques favorisant ces organisations	X

Modalités d'amélioration de l'efficacité ou de la qualité de la prise en charge des produits de santé (Art. R. 162-50-1 –II°) ¹ :	Cocher
1o Des prises en charge par l'assurance maladie des médicaments et des produits et prestations de services et d'adaptation associées au sein des établissements de santé, notamment par la mise en place de mesures incitatives et d'un recueil de données en vie réelle	
2o De la prescription des médicaments et des produits et prestations de services et d'adaptation associées, notamment par le développement de nouvelles modalités de rémunération et d'incitations financières	
3o Du recours au dispositif de l'article L. 165-1-1 pour les dispositifs médicaux innovants avec des conditions dérogatoires de financement de ces dispositifs médicaux.	

7. Dérogations envisagées pour la mise en œuvre de l'expérimentation

Au moins une dérogation, et plusieurs réponses sont possibles.

I - Règles de financements de droit commun auxquelles il est souhaité déroger ?	
Limites du financement actuel	Non remboursement des consultations diététiques et psychologiques. Pas de prise en charge financière des ateliers d'activité physique adaptée et des consultations en activités physiques.
Dérogations de financement	

¹ Ne concernent les projets d'expérimentation déposés auprès des ARS que dans le cas où ces modalités s'intègrent dans un projet ayant un périmètre plus large relatif aux organisations innovantes (définies au 1° du I de l'article L. 162-31-1)

envisagées (article L162-31-1-II-1° et 3°) : <ul style="list-style-type: none"> • Facturation, • Tarification, • Remboursement, • Paiement direct des honoraires par le malade, • Frais couverts par l'assurance maladie • Participation de l'assuré • Prise en charge des médicaments et dispositifs médicaux 	Forfait de prestations dérogatoires, sous réserve du remplissage du dossier médical informatisé à chaque consultation : <ul style="list-style-type: none"> - médical : 50€ pour les 2 consultations d'inclusion + 150€ par an pour au moins 3 consultations - diététique : 7 cs sur 2 ans - psychologique : 14 cs sur 2 ans - Activité physique adaptée : 6 cs sur 2 ans
---	--

II - Règles d'organisation de l'offre de soins auxquelles il est souhaité déroger ?	
Limites des règles d'organisation actuelles	Décrire
<u>Dérogations organisationnelles</u> envisagées (article L162-31-1-II-2°): <ul style="list-style-type: none"> • Partage d'honoraires entre professionnels de santé • Prestations d'hébergement non médicalisé • Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds à des groupements • Dispensation à domicile des dialysats 	Décrire

8. Principes du modèle économique cible et équilibre du schéma de financement :

- Décrire le modèle de mise en œuvre et de fonctionnement de l'expérimentation en termes de :
 - o Volumétrie de patients et critères d'inclusion et/ou d'exclusion,
 - o Estimation financière du modèle,
 - o Soutenabilité financière du projet d'expérimentation (bénéfices identifiés/ coûts évités/ économies potentielles....)

Les critères d'inclusion des enfants et adolescents inclus dans le parcours de soin RéPPOP Nouvelle-Aquitaine seront :

- âgés de 0 à 18 ans,
- dont le lieu d'habitation est localisé en Nouvelle-Aquitaine
- dont l'IMC est supérieur au 97ème percentile des courbes de référence française.

En se basant sur la démographie de l'ex-région Aquitaine (3 343 326 habitants) supérieure à la démographie totale cumulée de Poitou-Charentes (1 797 698 habitants) et du Limousin (741 120 habitants) et, au nombre d'inclusions réalisées par le RéPPOP dans l'ex-région Aquitaine (584 en 2017), la volumétrie d'enfants qui pourront être inclus dans le parcours de soin Nouvelle-Aquitaine peut être estimée. Elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

	AQUITAINE	POITOU-CHARENTES	LIMOUSIN
Démographie (nombre habitants) *	3 343 326	1 797 698	741 120
Nombre d'inclusions annuelles...	... actuellement dans le RéPPOP Aquitaine 584	... envisagé en Poitou-Charentes 360	... envisagé en Limousin 150
VOLUMETRIE TOTALE DE PATIENTS INCLUS LE RéPPOP NOUVELLE-AQUITAINE	1094 ENFANTS ET ADOLESCENTS PAR AN		

Soutenabilité financière du projet d'expérimentation :

Le coût de ce projet d'expérimentation sera compensé par la limitation du développement de complications liés au surpoids chez les enfants inclus dans le parcours de soin à court, moyens et long termes. Les coûts évités ou économie potentielles liés sont difficilement évaluables.

9. Modalités de financement de l'expérimentation

- Préciser les besoins de financement pour le plan de montée en charge prévisionnelle du projet d'expérimentation et les éventuels besoins d'aide au démarrage.
Pour toute la durée du projet d'expérimentation, détailler les besoins nécessaires en termes de : Ingénierie et fonctions support. Détailler également les besoins en moyens humains, formation (ex : montée en compétences IDE, secrétaire..., formation d'un coordonnateur parcours, interprétation et lecture des données...) ; Besoins en systèmes d'information ; Evaluation (si l'évaluateur est proposé par le porteur du projet).
- Présenter un budget prévisionnel distinguant les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes prévisionnelles (pour lesquelles il convient, pour la conduite du projet d'expérimentation, de distinguer les financements nécessaires relevant de la partie dérogatoire et ceux relevant du droit commun).
- Le cas échéant, quelles sont les autres ressources et financement complémentaire demandés ?

Les besoins de financement sont essentiellement des besoins de moyens humains pour la coordination des soins et de l'équipe mobile. Des frais de fonctionnement liée à la création des 3 cellules de coordination du RéPPOP Nouvelle-Aquitaine sont également nécessaires.

A noter que, pour la 1ère année, le temps de travail des équipes de coordination du Poitou-Charentes et du Limousin sera plus consacré à la formation des professionnels de santé locaux et à la mise en place des partenariats qu'à la gestion du parcours de soin des patients. Cette répartition tendra à s'inverser les années suivantes.

Enfin, le RéPPOP Aquitaine bénéficie actuellement d'un financement FIR de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, un budget complémentaire est demandé pour les nouvelles missions du RéPPOP Aquitaine dans le cadre de ce projet.

Le budget prévisionnel annuel est présenté ci-dessous.

	AQUITAINE	Antenne de POITOU CHARENTES	Antenne LIMOUSIN
<i>Démographie</i>	3 343 326	1 797 698	741 120
<i>nombre annuel enfants inclus</i>	...actuellement inclus 584	...envisagés dans le 360	...envisagés dans le 150
Frais de fonctionnement		coût	coût
Location d'un bureau		7 200 €	6 000 €
Eau		80 €	80 €
EDF / GDF		600 €	600 €
Fournitures administratives		1 500 €	1 000 €
matériel remis aux formations		600 €	400 €
Charges locatives et taxes habitation		600 €	500 €
Entretien des bureaux		960 €	960 €
Assurances		800 €	500 €
Maintenance informatique		500 €	500 €
Documentation		500 €	300 €
Frais d'imprimerie / édition de documents		1 000 €	500 €
Voyages et déplacements salariés		2 000 €	1 000 €
Réceptions (sur la base de 8 formations/an)		2 500 €	1 500 €
services bancaires		200 €	200 €
Frais postaux		500 €	300 €
Téléphone		2 000 €	1 000 €
frais de colloque		300 €	200 €
Honoraires expert comptable			
Honoraires Commissaire aux comptes			
cotisation adhésions APOP / CN REPPPOP			
Voyages et déplacements EQUIPE MOBILE		3 600 €	2 400 €
Sous -Total	44 521,00 €	25 440,00 €	17 940,00 €
investissement Equipement bureautique achat de 4 postes de travail : PC portable + imprimante + bureau + chaises : budget de 1 500 € par poste	1 500 €	6 000 €	6 000 €
COORDINATION et SOINS			
Masse salariale :	<i>temps de travail</i>	<i>temps de travail</i>	<i>temps de travail</i>
Coordinateur médical (pédiatre)	0,9 ETP	0,5 ETP 60 000 €	0,5 ETP 60 000 €
Diététicienne	0,8 ETP	0,4 ETP 17 000 €	0,2 ETP 9 000 €
Psychologue	0,8 ETP	0,3 ETP 15 000 €	0,2 ETP 11 000 €
Coordinateur Activités Physiques Adaptées	0,7 ETP	0,4 ETP 18 000 €	0,2 ETP 9 000 €
Coord administrative et financière	1 ETP		
<i>temps supplémentaire coordination Nouvelle Aquitaine</i>	0,7 ETP 42 000 €		
Coordnatrice Parcours de Soins	0,8 ETP	0,3 ETP 22 000 €	0,2 ETP 16 500 €
Coordinateur Prévention / Education thérapeutique / Epidemio.	1 ETP		
Responsable administratif	1 ETP - €	0,6 ETP 36 000 €	0,2 ETP 12 000 €
<i>sous-total</i>		168 000 €	117 500 €
temps spécifique dédié équipe mobile :			
Diététicienne		0,4 ETP 17 000 €	0,4 ETP 17 000,00
Psychologue		0,6 ETP 30 000 €	0,6 ETP 30 000,00
Coordinateur Activités Physiques Adaptées		0,5 ETP 24 000 €	0,5 ETP 24 000,00
<i>sous-total</i>		71 000 €	71 000 €
<i>sous-total</i>	7 ETP 362 183 €	4 ETP 239 000 €	3 ETP 188 500 €
Prestations dérogatoires			
Indemnisation des médecins libéraux pour les consultations d'inclusion (calcul sur la base de l'utilisation de la Consult Suivi Obésité pour les 3/12 ans et indemnisation forfaitaire pour les 0-3 et 12-18 ans)		5 400 €	2 500 €
Indemnisation des médecins libéraux pour les consultations de suivi (meme base de calcul que précédemment)		3 000 €	1 500 €
Indemnisation des diététiciens libéraux pour les consultations diététiques		40 000 €	16 800 €
Indemnisation des psychologues libéraux pour les consultations psychologiques		30 000 €	12 600 €
Sous-total Soins	135 000 €	78 400 €	- € 33 400 €
Ateliers APA (coût moyen d'1 atelier 3 240 € avec Prof'apa)	59 571 €	12 960 €	9 720 €
TOTAL GENERAL	601 275 €	355 800 €	249 560 €

PROJET

Financement demandé : 647 360 €

Ce montant correspondant au
financement actuel du REPPPOP
Aquitaine de 562 775 € (FIR
ARS)+ Temps de travail
surligné en bleu pour missions
complémentaires

355 800€ pour Antenne Poitou-Charentes
+ 249 560€ pour Antenne Limousin
+ 42 000€ pour missions complémentaires REPPPOP
Aquitaine

10. Modalités d'évaluation de l'expérimentation envisagées

Une évaluation systématique des projets d'expérimentations entrant dans le dispositif est prévue par la loi. Le cadre d'évaluation des expérimentations d'innovation en santé précise les paramètres et les conditions nécessaires pour que les projets d'expérimentations puissent être évalués (cf. [note sur le cadre d'évaluation des expérimentations](#)). A noter : ci-dessous sont précisés les types d'indicateurs standards sur l'évaluation. Les dimensions susceptibles d'être améliorées (qualité et sécurité des soins, efficacité, coordination, continuité, accessibilité,...) dépendront des objectifs visés par l'expérimentation et seront in-fine mesurées par les types d'indicateurs listés ci-après.

- Quels sont les indicateurs de suivi proposés pour l'évaluation ou l'autoévaluation ? (non exclusif : plusieurs catégories possibles) :
 - o Indicateurs de résultat et d'impact (ceux correspondants aux impacts attendus par l'expérimentation dans la rubrique 4) ;
 - o Indicateurs de satisfaction et «expérience» des patients (et/ou de leurs aidants) ;
 - o Indicateurs de processus : ils permettront de suivre le déploiement du projet d'expérimentation ;
 - o Indicateurs de moyens (financiers, humains...).

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Augmentation du nombre de professionnels adhérents du RéPPOP Nouvelle Aquitaine par an et localisation géographique,
- Variation du Z score d'IMC des patients inclus entre le début et la fin de la prise en charge
- Amélioration des connaissances des médecins sur le dépistage et la prise en charge de l'obésité

INDICATEURS DE PROCESSUS :

- Nombre de réunions de coordination entre les partenaires du projet,
- Nombre et composition des cellules de coordination du RéPPOP Nouvelle Aquitaine.
- Nombre de formations aux recommandations de dépistage et de prise en charge de l'obésité pédiatriques réalisées par an et localisation
- Nombre de professionnels formés aux recommandations de dépistage et de prise en charge de l'obésité pédiatriques par an,
- Nombre de professionnels de santé utilisateurs du dossier informatisé commun,
- Nombre de patients inclus dans le RéPPOP Nouvelle Aquitaine par an,
- Nombre de consultations médicales, psychologiques et diététiques réalisées en ambulatoire par an,
- Nombre de consultations réalisées par l'équipe mobile,
- Nombre de consultation hospitalières ou hospitalisations réalisées

INDICATEURS DE MOYENS :

- Respect du budget prévisionnel

Les indicateurs d'évaluation seront recueillis grâce aux outils interne des cellules de coordination (rapport d'activité, base Access) mais également grâce au dossier informatisé Globule (cf. point ci-dessous).

11. Nature des informations recueillies sur les patients pris en charge dans le cadre de l'expérimentation et les modalités selon lesquelles elles sont recueillies, utilisées et conservées

Préciser les modalités d'information des patients, les informations à recueillir sur les personnes prises en charge, ainsi que leurs modalités de recueil, d'utilisation et de conservation.

- Le projet nécessite-t-il de recueillir des données spécifiques auprès des patients qui peuvent être des données d'enquête ou des données de santé nécessaires à leur prise en charge. Comment sont-elles recueillies et stockées ?
- Les données ont-elles vocation à être partagées avec d'autres professionnels ou structures que celui qui a recueilli la donnée, selon quelles modalités ?
- Les modalités de recueil du consentement du patient à la collecte, au stockage, au partage et à l'utilisation des données ainsi recueillies doivent être, le cas échéant, précisées.

Les données des patients seront recueillies via le dossier médical informatisé développée par ESEA Nouvelle Aquitaine (<https://www.esea-na.fr/>) et utilisé depuis 2006 par le RéPPOP Aquitaine.

Ce dossier informatisé est un dossier partagé entre tous les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du patient. Il est rempli par tous les professionnels après chaque consultations (médicales, diététiques, psychologique, activité physique).

La cellule de coordination du RéPPOP Aquitaine gèrera les mandats et autorisations des professionnels à accéder au dossier patient en lien avec ESEA Nouvelle Aquitaine.

Les familles signeront un consentement d'adhésion au Réseau RéPPOP Nouvelle-Aquitaine sur lequel ils donneront leur autorisation quant au recueil/stockage des données et à leur utilisation à des fins de recherche/évaluation.

12. Liens d'intérêts

Liste des professionnels, organismes ou structures participant aux projets d'expérimentation qui remettent à l'ARS une déclaration d'intérêt au titre des liens directs ou indirects (au cours des cinq années précédant l'expérimentation) avec des établissements pharmaceutiques ou des entreprises fabriquant des matériels ou des dispositifs médicaux.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter à l'annexe de [l'arrêté du 31 mars 2017 qui fixe le contenu de la DPI](#).

Aucun professionnels partenaires de ce projet n'a de liens directs ou indirects (au cours des cinq années précédant l'expérimentation) avec des établissements pharmaceutiques ou des entreprises fabriquant des matériels ou des dispositifs médicaux.

13. Fournir les éléments bibliographiques et/ou exemples d'expériences étrangères

Un rapport plus complet présentant l'état des lieux réalisés pour la construction de ce projet, et détaillant plus précisément l'organisation du parcours de soin envisagée, les rôles des partenaires/acteurs du projet et la composition envisagée des cellules de coordination est disponible sur demande en contactant le RéPPOP Aquitaine au 05 56 96 00 82 ou par mail prevention.repop.aquitaine@orange.fr

Recommandation HAS : https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_964941/fr/surpoids-et-obesite-de-l-enfant-et-de-l-adolescent-actualisation-des-recommandations-2003.

Carriere C, Cabaussel C, et al. Multidisciplinary care management of pediatric obesity and factors associated with better outcomes. Acta Paediatr. 2016 Nov.;105(11):536-542.